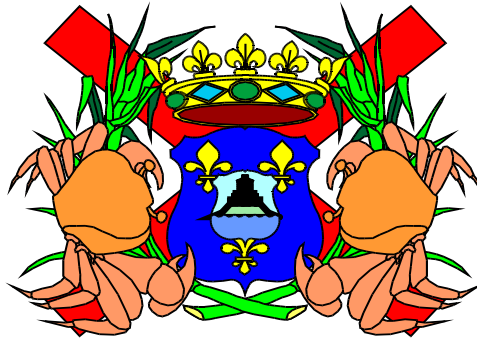


Ville de Morne-à-l'Eau



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS



2012

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE LA VILLE DE MORNE-A-L'EAU	4
1.1	PRESENTATION GENERALE	4
1.2	GOUVERNANCE DE LA GESTION DES DECHETS	4
1.3	LES EQUIPEMENTS DE COLLECTE.....	4
1.4	LES INFRASTRUCTURES.....	4
2	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
2.1	DONNEES CHIFFREES	5
2.1.1	Tonnages 2012	5
2.1.2	Ratio de production de déchets par kg et par habitant	6
2.2	LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	7
2.2.1	Généralités.....	7
2.2.2	Les moyens humains	7
2.2.3	Les moyens matériels	9
2.3	L'ORGANISATION DES COLLECTES	10
2.4	LES COLLECTES SELECTIVES	10
2.4.1	Tonnages 2012	10
2.4.2	PERFORMANCE DE TRI.....	11
2.5	LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS.....	12
2.5.1	Organisation de la collecte	12
2.5.2	Moyens humains	12
2.5.3	Moyens techniques.....	12
2.6	EVOLUTION ANNUELLE DES DECHETS COLLECTES.....	12
2.7	LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	14
	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	15
2.8	LES COUTS DE COLLECTE	15
2.9	LES COUTS DE TRAITEMENT	16
2.10	LES RECETTES	17
2.10.1	Recettes fiscales	17
2.10.2	Recettes de soutien	17
2.10.3	Recettes de subvention	17
4.	ANALYSES ET PERSPECTIVES.....	19

INTRODUCTION

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets (RPQS), destiné à consolider la transparence et l'information dans la gestion de ce service, est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-04 du 11 mai 2000 en application de la loi Barnier de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement .

L'année 2012 a été principalement marquée par la mise en œuvre des résultats de l'étude d'optimisation de la collecte au travers de différents axes :

- Le passage en prestation complète de la collecte des ordures ménagères
- L'optimisation des circuits de collecte
- Le redéploiement du personnel
- L'optimisation du fonctionnement de la plateforme de transit des encombrants et déchets verts de la ville

Le présent RPQS est organisé selon les trois grands chapitres suivants :

1. Présentation de la ville de Morne-à-l'Eau
2. Indicateurs techniques de prévention
3. Indicateurs financiers

1 PRESENTATION DE LA VILLE DE MORNE-A-L'EAU

1.1 PRESENTATION GENERALE

Avec une population évaluée en janvier 2010 à 16875 habitants, la ville de Morne-à-l'Eau est considérée comme un véritable carrefour pour la zone Grande-Terre. En effet, située au centre de cette dernière, elle détient une superficie de plus de 65 km², est par conséquent, l'une des communes les plus étendues de la Guadeloupe.

La commune se distingue par un bourg relativement dense (près de 8000 habitants) et une occupation diffuse sur le reste du territoire.

Ce dernier est longé à l'ouest par la mangrove du Grand Cul-de-sac Marin et est principalement marqué par une dichotomie topographique entre le Nord, caractérisé par la présence de la plaine de Grippon, basse et cultivée et le Sud appartenant à l'ensemble calcaire des Grands-Fonds.

D'ailleurs, le relief dans le Sud est marqué par une succession de mornes calcaires de faibles altitudes (entre 30 et 90 mètres) possédant des pentes importantes, ce qui complexifie l'accessibilité et la progression dans la zone.

1.2 GOUVERNANCE DE LA GESTION DES DECHETS

La ville exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés tandis qu'elle a transféré par délibération du 13 juillet 2007 sa compétence « traitement » au SICTOM de la Guadeloupe.

1.3 LES EQUIPEMENTS DE COLLECTE

Les équipements de collecte sont de 3 types :

- Conteneurs à ordures ménagères individuels et collectifs,
- Points d'apport volontaire permettant la collecte des emballages et du verre,
- Et dans une moindre mesure, des composteurs distribués à 300 foyers volontaires de la zone de Lasserre, dans le cadre de l'opération pilote menée par le Conseil Général sur la sensibilisation au compostage domestique

1.4 LES INFRASTRUCTURES

La ville de Morne-à-l'Eau possède un centre opérationnel situé à Pointe à Retz.

Par ailleurs, la collectivité a réalisé une plateforme de transit des encombrants afin d'optimiser la collecte de ces déchets sur l'ensemble de son territoire.

Enfin, la décharge communale est fermée par arrêté préfectoral depuis le 28 avril 2008. Elle ne reçoit plus de déchets.

2 LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 DONNEES CHIFFREES

2.1.1 Tonnages 2012

Le tonnage total des déchets collecté en 2012 se répartit comme suit :

TABLEAU DE BORD ANNUEL 2012							
	Ordures ménagères	Ferraille	Encombrants non recyclables	D3E	Déchets verts	Emballages	Verre
Janvier							
Février					1,14		
Mars				25,58	2		
Avril					3,66		
Mai							
Juin				20,42	3,34		
Juillet					2		
Août					3,32		
Septembre				29,42	2,8		
Octobre					3,72		
Novembre					6,74		
Décembre				32,22	8,16	9,43	7,96
Total annuel	4626,17	51,72	330,07	107,64	36,88	86,38	107,14

Source : SICTOM, SITA VERDE, Caribéenne de recyclage

Tonnage des déchets collectés en 2012	
OM	4626,17
Emballages	86,38
Verre	107,14
Ferraille	51,72
Encombrants non recyclables	330,07
D3E	107,64
Déchets verts	36,88
Total déchets collectés 2012	5346

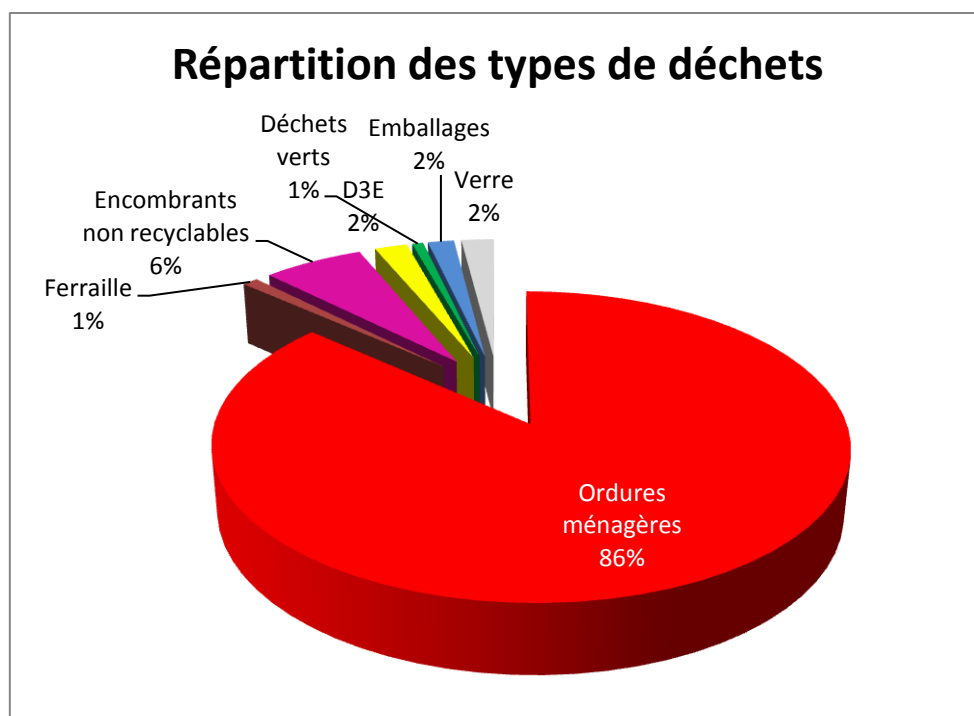


Figure 1 : répartition par type de déchets

Globalement, on retiendra sur l'année 2012 que 92% des déchets produits par la ville sont des déchets qui sont enfouis sur le site de la Gabarre. ils sont donc non-valorisés. Les 8 % restant sont éliminés via les filières appropriées. Comparé à 2011, la proportion de ces déchets recyclables est en hausse de 3 points.

2.1.2 Ratio de production de déchets par kg et par habitant

Les quantités de déchets produits rapportées à la population sont données ci-dessous :

Ratios de production 2012 (en kg/hab)			
	Morne-à-l'Eau	Moyenne Guadeloupe	Moyenne nationale
OM	274,1	391,5	316,2
Encombrants	29	144,9	15,5
Déchets verts	2,2	47,7	18,1
Emballage/verre	11,5	6,6	74,5

Source : données Guadeloupe, MODECOM 2011 – données France hexagonale, MODECOM, 2007

Figure 2 : ratios de production (en kg/hab)

Les résultats de la figure 2 montre que :

- Le gisement de déchets ménagers de la ville de Morne-à-l'Eau est inférieur à celui de Guadeloupe et de la France hexagonale. Son caractère mixte urbain et à dominante rurale et l'absence de pôle de développement économique peuvent expliquer ce résultat

- Le ratio de déchets d’emballages et verre reste très faible par rapport à la moyenne nationale, même s’il faut noter qu’il est supérieur à la moyenne locale.
- Cependant, la production d’encombrants non recyclables est le double de la moyenne nationale, mais est 5 fois plus faible que la moyenne locale.
- Quant aux déchets verts, le ratio de Morne-à-l’Eau est très en deçà des moyennes départementale et nationale et laisse penser que la pratique du brûlage reste encore une pratique dominante sur le territoire

De manière globale, il en ressort que la ville de Morne-à-l’Eau développe une performance de collecte sélective supérieure à la moyenne nationale mais présente tout de même des marges de manœuvre pour l’amélioration de la collecte des encombrants et des emballages.

2.2 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

2.2.1 Généralités

La collecte des ordures ménagères s’effectue selon un calendrier hebdomadaire qui a été distribué à l’ensemble des habitants et qui expose la méthode de collecte déployée.

2.2.2 Les moyens humains

Après un audit du service de collecte de déchets en vue de son optimisation en 2011, le service de collecte des déchets ménagers et assimilés est complètement réorganisé en 2012. Ainsi, la collecte des déchets ménagers se fait désormais en prestation complète par deux entreprises : Sarl Nicollin Antilles et L.E.C.

Quant à la collecte des encombrants, elle est assurée en régie et en porte-à-porte sur l’ensemble du territoire.

Jusqu’à septembre 2012, le service est composé comme suit :

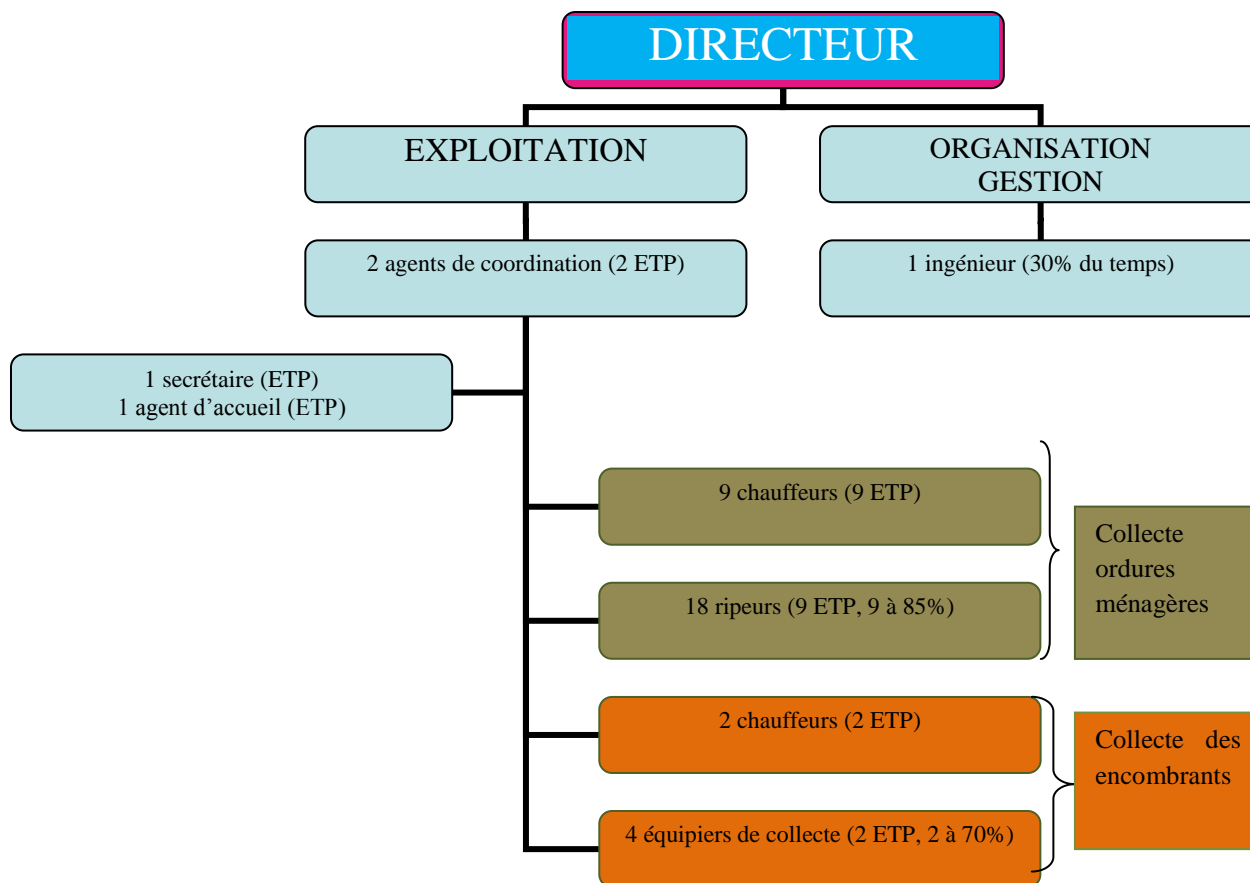


Figure 3 : organigramme jusqu'à septembre 2012

Au total, ce sont donc **38 personnes** dont 34 ETP¹ qui travaillent au service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le service est vieillissant car la moyenne d'âge des agents affectés à la collecte des ordures ménagères est de 48 ans (contractuels inclus), et connaît de surcroît un fort taux d'absentéisme des titulaires, le plus important de tous les autres services de la collectivité.

Aussi, afin d'optimiser les ressources humaines, des prestataires de service sont choisis pour assurer la collecte des ordures ménagères, et ce à partir d'octobre 2012. Le personnel communal concerné est redéployé soit dans les autres services communaux, soit au sein des entreprises assurant la collecte pour le compte de la ville. Désormais, le service de collecte des déchets est organisé comme suit :

¹ Equivalent Temps Plein

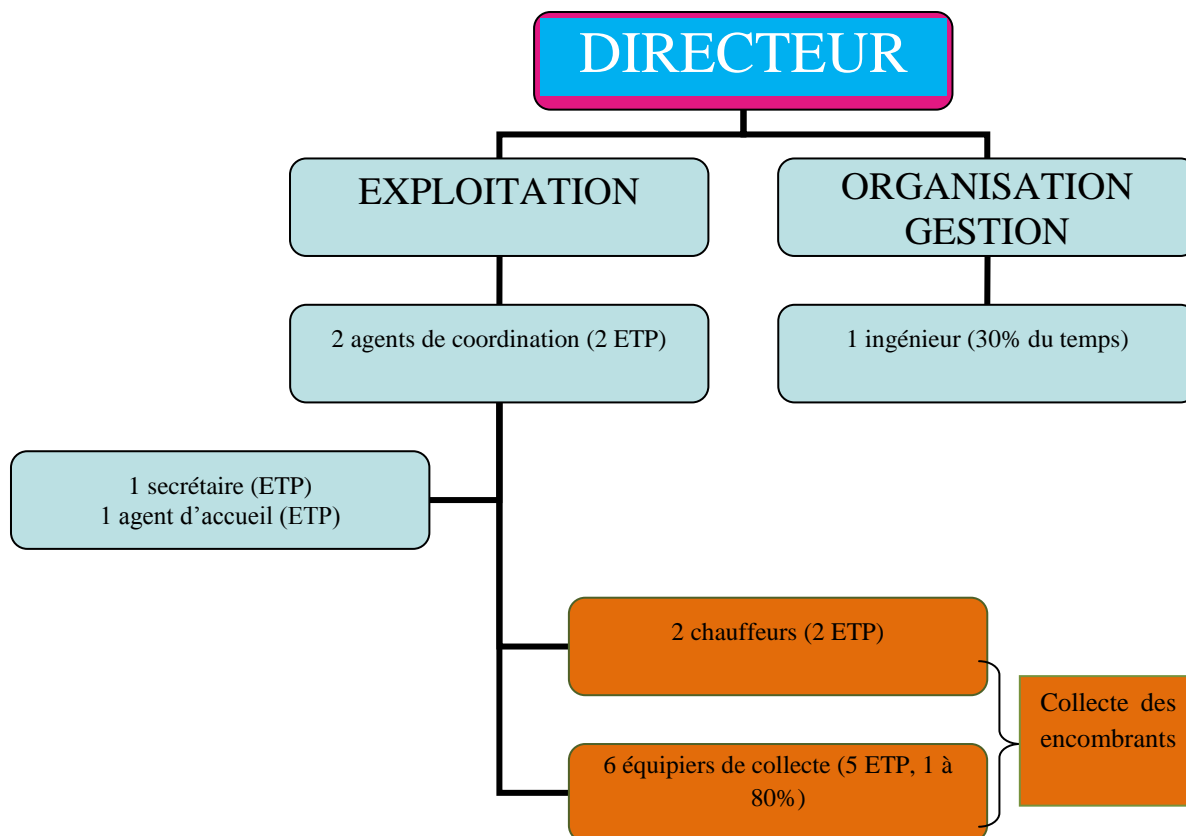


Figure 4 : organigramme à partir d'octobre 2012

2.2.3 Les moyens matériels

2.2.3.1 Le matériel de collecte

Jusqu'en septembre 2012, le matériel de collecte utilisé est loué à la société LEC II.

Il s'agit de bennes à ordures ménagères capables de compacter les déchets. Elles ont les caractéristiques suivantes :

<u>MARQUE/GENRE</u>	<u>IMMATRICULATION</u>	<u>ANNEE MISE EN CIRCULATION</u>	<u>PTAC (tonnes)</u>	<u>CAPACITE</u>
Renault	AD 377 XR	2004	16,350	12 m ³
	AT 019 ZF	1998	16,400	16 m ³
Man	428 BAH 971	2009	12,500	16 m ³
Renault	990 AZT 971	2008	3,500	5 m ³

Figure 5 : Matériel de collecte

A partir d'octobre 2012, le matériel utilisé est celui des prestataires, Nicollin Antilles et LEC.

2.2.3.2 Le matériel mis à la disposition des foyers

En 2012, l'étude d'optimisation permet d'analyser le besoin en bacs pour les ménages et d'identifier les points noirs de la collecte. A l'issue de cette étude, eu égard à l'hétérogénéité du parc existant, le renouvellement de l'ensemble des bacs est décidé. C'est l'entreprise Espaces Services qui est choisie après consultation pour assurer une prestation de location, distribution et maintenance de bacs comprenant également une enquête de conteneurisation et la gestion informatisée des dotations.

En fonction du nombre de personnes par foyer, des bacs de 120 ou 240 sont distribués.

Les logements collectifs ou points de regroupement nouvellement créés sont affectés de 360 ou 770L.

En ce qui concerne les bacs pour les entreprises et administrations, des bacs distincts de 240 ou 770L sont distribués. Cette prestation est assurée par l'entreprise CITEC.

2.3 L'ORGANISATION DES COLLECTES

En 2012, 10 circuits de collecte desservent l'ensemble de la commune. Les zones les plus denses du bourg sont collectées 6 fois par semaine, alors que les autres zones le sont 2 fois par semaine.

Bien que la réglementation par son décret n°94-609 du 13/07/1994, portant Application de la loi n°75-633 du 15/07/1975 n'assimile pas à des ménages les producteurs générant plus de 1100 litres par semaine, le service assure gratuitement l'enlèvement des déchets des entreprises et des administrations situées dans le bourg tous les jours.

Néanmoins, les entreprises et administrations ont été dotées d'une poubelle spécifique et identifiable dans le but à terme d'instaurer la redevance spéciale.

2.4 LES COLLECTES SELECTIVES

2.4.1 Tonnages 2012

La majorité de la population (à l'exception de celle habitant une partie du centre-bourg) a accès à la collecte sélective.

Elle prévoit la collecte de :

- Plastiques de type PET², PEHD³
- Métaux (Acier, Aluminium)
- Emballages cartonnés
- Les journaux, revues et magazines
- Verre.

² Polyéthylène

³ Polyéthylène Haute Densité

Les collectes sélectives sont réalisées par le SICTOM de la Guadeloupe pour le compte de la ville. Elles consistent en la répartition sur l'ensemble du territoire de bornes d'apport volontaires (BAV) verts ou bleus qui peuvent contenir respectivement du verre ou des emballages.

La ville n'a donc pas compétence de collecte et traitement des points d'apport volontaire. Toutefois, elle assure un pilotage et une coordination des deux ambassadeurs de tri employés du SICTOM et qui ont la charge de réaliser la sensibilisation de la population. Notons que l'un de ces agents dont le contrat est arrivé à échéance en avril 2012 n'a pas été reconduit dans ses fonctions par le SICTOM pour des raisons budgétaires.

Compte tenu de son nombre d'habitants, la ville dispose de 70 BAV (35 pour le verre et 35 pour les emballages) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire à l'exception des rues du centre-bourg de la ville. En effet, dans le centre-bourg, on déplore un manque d'espace ainsi que des stationnements de parking anarchiques, ce qui compliquerait la collecte des BAV.

Le contenu des bornes de tri est ensuite acheminé soit au centre de tri ECODEC soit à la société AER (Antilles Environnement Recyclage). Ces deux matières sont ensuite acheminées vers les centres de valorisation.

En 2012, les habitants de Morne-A-L'eau ont déposé près de 86,4 tonnes d'emballages, contre 104,3 tonnes en 2011, soit une baisse de 17%. A l'opposé, l'apport en verre accuse une hausse de 22 %, passant de 87,6t à 2011 à 107,1t en 2012.

	Quantités collectés en 2012
Verre	107,1 t
Emballages en mélange + Journaux-Recyclable-Magazines	86,4 t

Figure 6 : Tonnage collecté par les BAV

Ce résultat contraste avec les actions de proximité mises en œuvre par les ambassadeurs de tri auprès de la population. Eut égard à la sociologie de notre population, il serait hâtif de conclure que les actions de proximité ne sont pas utiles. Par contre, la baisse du tonnage des emballages en mélange mettrait plutôt en exergue l'erreur sur la mesure du tonnage et probablement que le mode de collecte en apport volontaire des emballages en mélange n'est pas suffisant pour atteindre la performance escompté.

Contrairement aux années précédentes, les taux de remplissage des BAV ne sont pas mesurés en 2012 par le SICTOM.

2.4.2 PERFORMANCE DE TRI

Les performances de tri par habitant sont de l'ordre de 11,5 kg/hab/an qui se répartissent comme suit :

- Verre : 6,4 kg/hab./an
- Emballages : 5,1 kg/hab./an

2.5 LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est assurée en régie par zone, quotidiennement et selon un calendrier précis. La ville réalise la collecte des D₃E⁴, du tout venant et des déchets verts.

2.5.1 Organisation de la collecte

Elle a lieu en fonction :

- du calendrier de collecte
- des appels et des besoins des administrés.
- des observations des agents ou des manifestations à venir sur le territoire,

2.5.2 Moyens humains

La collecte des encombrants est effectuée par une équipe de 6 personnes, composée de 2 chauffeurs et de 4 ripeurs.

Cette équipe travaille du lundi au vendredi de 7h à 14h.

2.5.3 Moyens techniques

La collecte des encombrants s'effectue par l'utilisation de 2 camions de type plateau-benne comportant une double cabine.

2.6 EVOLUTION ANNUELLE DES DECHETS COLLECTES

Le tableau ci-dessous récapitule les déchets par nature de 2008 à 2012 :

Déchets (t)	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères	3071,28	4132,71	4544,5	4678,19	4626,17
Encombrants	312,04	28,56	184,05	729,43	330,17
Collectes sélectives					
Emballages			126,73	104,29	86,38
D3E				35,65	107,64
Ferraille				62,72	51,72
Verre			83,7	87,6	107,14
Déchets verts				10,94	36,88
TOTAL	3383,32	4161,27	4938,98	5708,82	5346,1

⁴ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

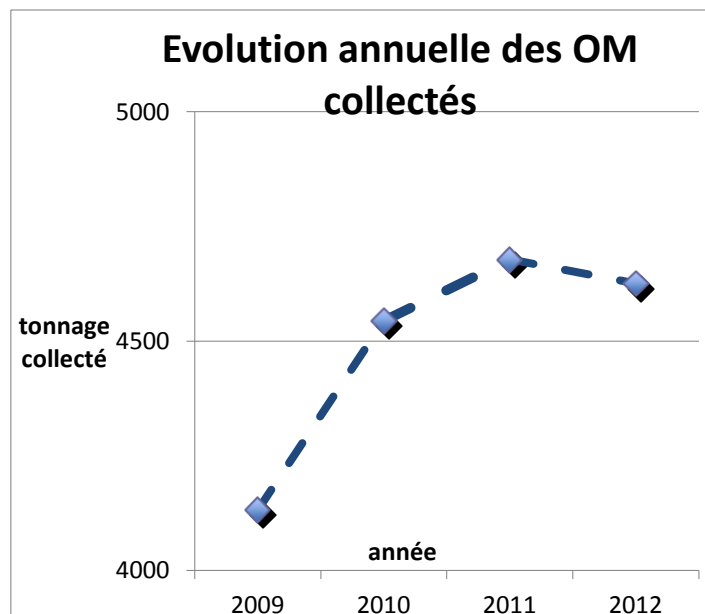


Figure 7 : Evolution annuelle des ordures ménagères collectées

De 2009 à 2011, les tonnages de déchets collectés n'ont eu de cesse d'augmenter. Cependant, 2012 semble marquer une inversion de cette tendance. On notera également une amélioration de la collecte sélective de déchets valorisables, singulièrement des D3E et des déchets verts.

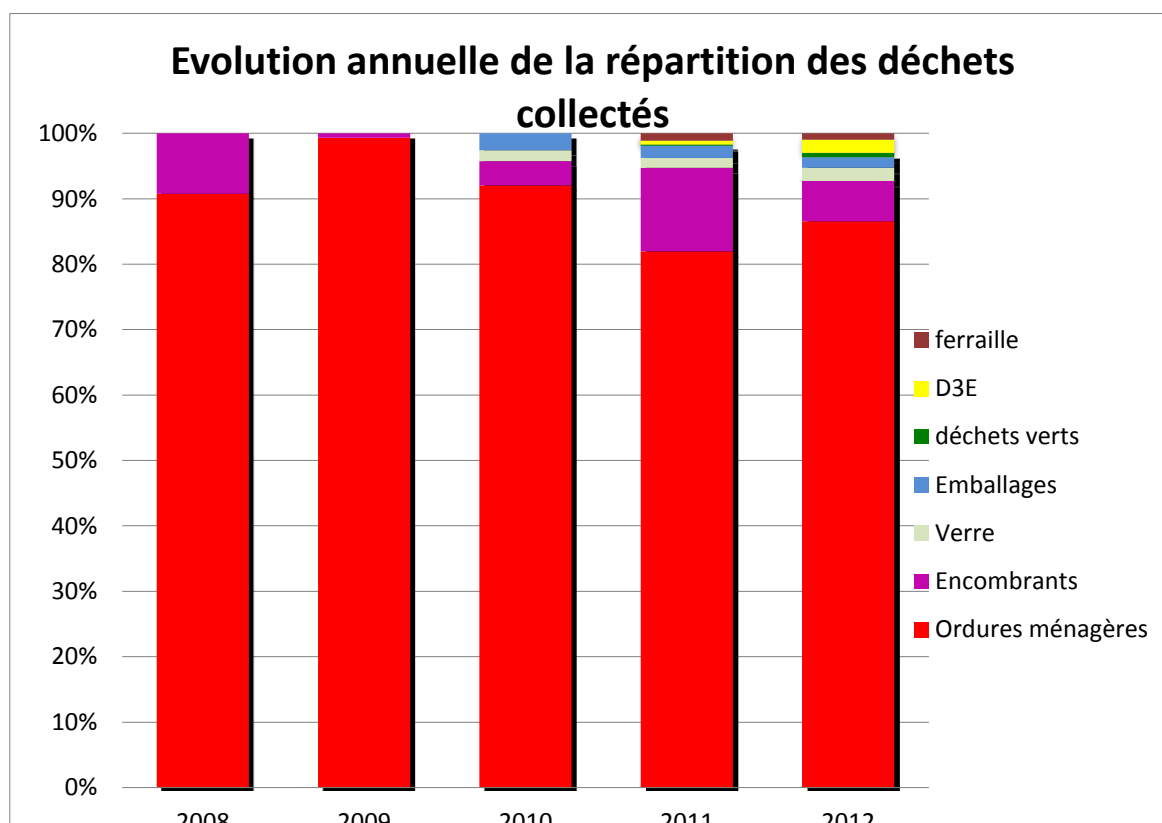


Figure 8 : Evolution annuelle de la répartition des déchets collectés

Ces résultats encourageants s'expliquent par une montée en puissance du service de collecte des encombrants suite à la mise en œuvre de la plateforme de regroupement à Moreau en août.

2011 qui reçoit les déchets recyclables ou valorisables comme la ferraille, les D3E et les déchets verts.

Les encombrants et déchets verts sont ensuite traités par les filières appropriées :

- Les déchets verts via la plateforme de compostage de SITA VERDE au Moule
- Les D3E par l'éco-organisme ECOLOGIC via son prestataire local AER
- La ferraille par la Caribéenne de Recyclage

2.7 LES ACTIONS DE COMMUNICATION

D'une part, les actions de communication réalisées par la ville ont consisté en la réalisation des guides de collecte des déchets ménagers et assimilés et de collecte des encombrants. Ces guides ont été distribués à l'ensemble des administrés.

La ville a également apporté son soutien aux ambassadeurs de tri. Ces derniers réalisent la sensibilisation des usagers par du porte-à-porte ainsi que par de la distribution de flyers. Ils sont également sur le terrain lors de manifestations d'envergure la semaine du développement durable ou encore le Mois du Nautisme et du Développement Durable (MN2D) organisé par la ville.

D'autre part, la ville a participé à l'opération pilote de compostage domestique mise en place par le Conseil Général et soutenu par l'ADEME et l'Europe.

300 composteurs ont ainsi été mis à disposition de la ville de Morne à l'Eau dans le cadre de ce projet pilote. Deux animateurs sensibilisent et conseillent les foyers volontaires afin d'obtenir un bon compost.

LES INDICATEURS FINANCIERS

2.8 LES COÛTS DE COLLECTE

Les dépenses liées à la collecte des ordures ménagères sont de **1 669 281 €** pour l'année 2012.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les salaires qui représentent **964 686,67 €**, soit **57,8 %** du coût total de collecte,
- Les frais liés à la location des BOM⁵ sur les 3 premiers trimestres de l'année 2012 d'un montant de **231 355,71 €**, soit **13,9%** du coût total de collecte,
- Les frais liés à la prestation de collecte des ordures ménagères par les entreprises privées, qui représentent **389 493,42 €**, soit **23,3 %** du coût total de collecte.
- Les frais liés à l'entretien du matériel roulant qui représentent **2000,97 €**, soit **0,1 %** du coût total de collecte,
- Les frais liés à la location des bacs roulants s'élèvent d'un montant de **24 046,68 €**, soit **1,4%** du coût total de collecte,
- Les frais liés au carburant représentent **57335 €**, soit **3,4%** du coût total de la collecte.

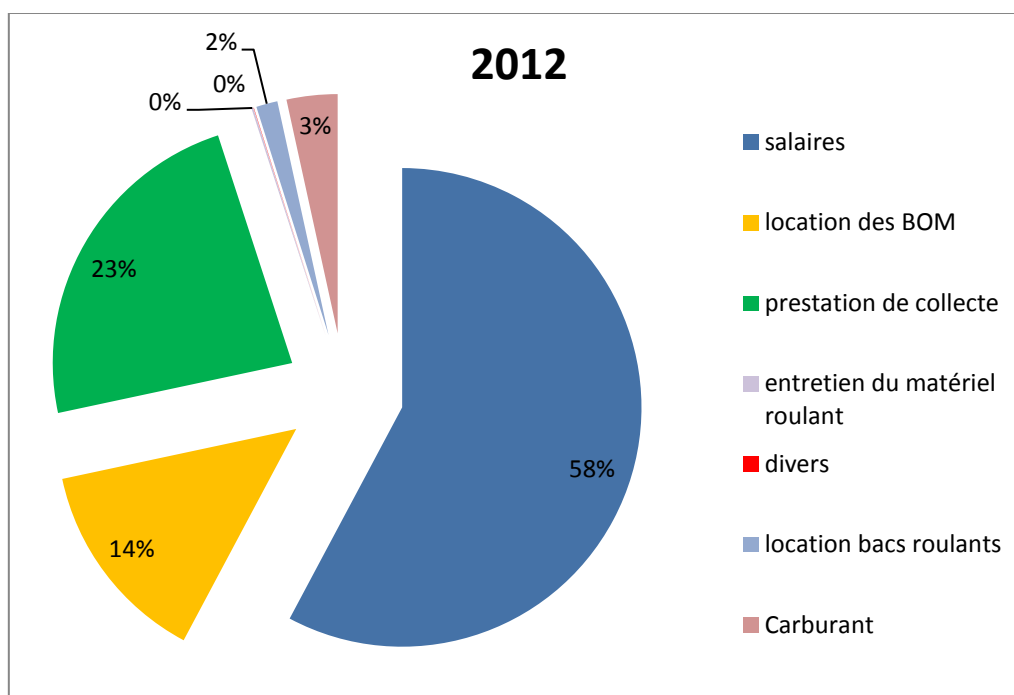


Figure 9 : Répartition des coûts de collecte

⁵ Bennes à Ordures Ménagères

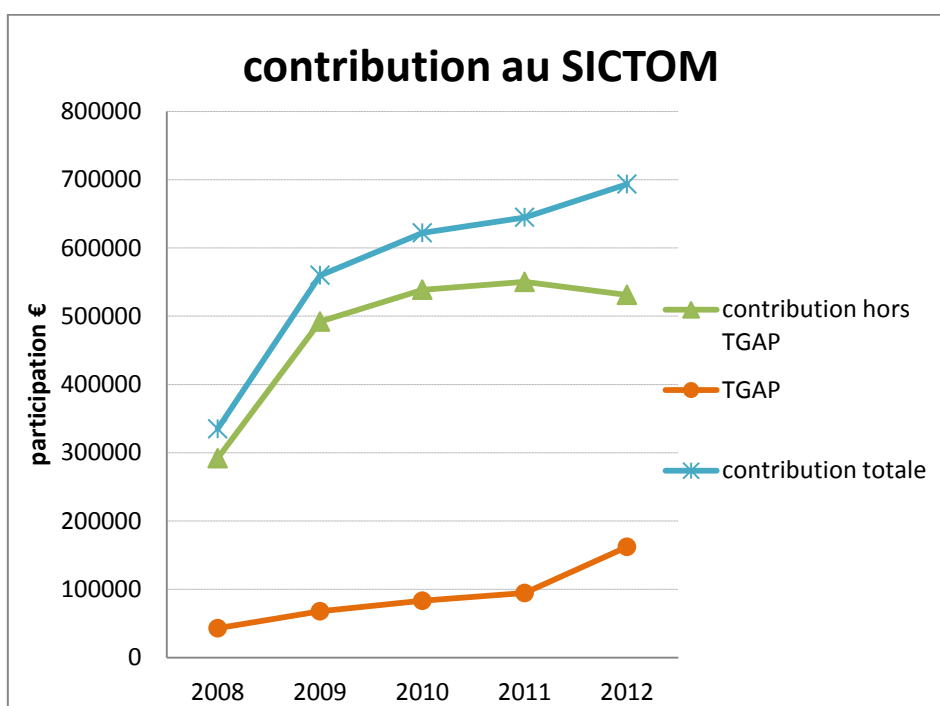
2.9 LES COÛTS DE TRAITEMENT

Les coûts de traitement sont essentiellement dus à la participation financière payée au SICTOM de la Guadeloupe, auquel la commune a délégué sa compétence traitement.

Pour assurer ce service la commune paie donc :

- Une contribution annuelle, fonction du nombre d'habitants dont le montant s'élève à 531275 € ;
- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes, fonction du tonnage de déchets éliminé dont le montant s'élève à 162 229 € ;

Au total, en 2012, la participation au SICTOM s'élevait à **693 504 €**. Elle est en hausse depuis 2008.



Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères :

	Coûts 2012 (€)	%	Coûts par habitant en 2012 (€/hab.)
Collecte	1 669 281	70,6	98,9
Traitement	693 504	29,4	41,1
Total	2 362 785		140

Figure 10 : Dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères, en 2012

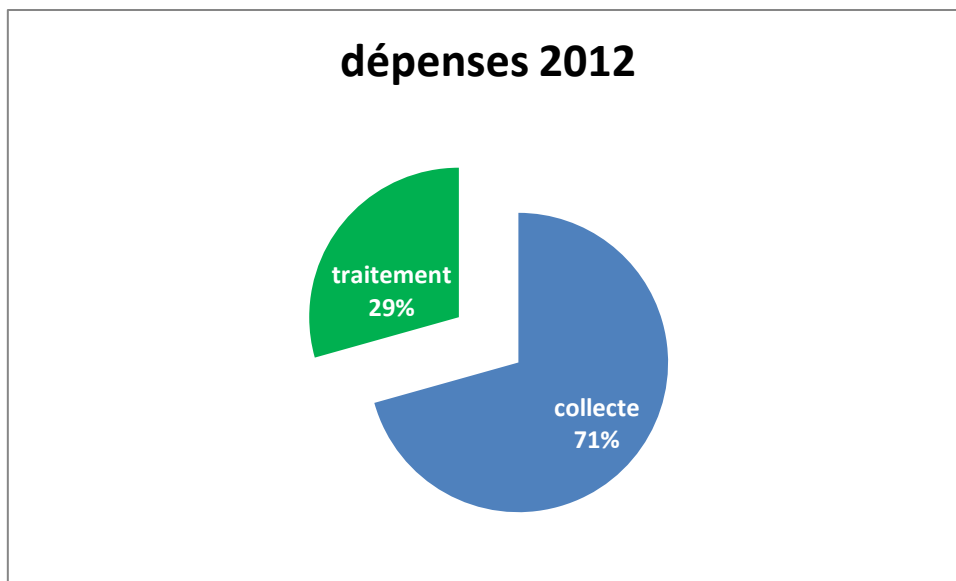


Figure 11 : Parts liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères en 2012

2.10 LES RECETTES

2.10.1 Recettes fiscales

Pour financer son service la commune a choisi de lever la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

En 2012, le produit perçu par la TEOM est de **879 000 €** soit une **augmentation de 18%** par rapport à 2011 dû à l'augmentation de la TEOM de 8,75% en 2011 à 9% en 2012.

2.10.2 Recettes de soutien

La ville ne bénéficie pas directement du soutien financier d'Eco-Emballages puisque ce dernier est versé au SICTOM de la Guadeloupe.

Par contre, les D3E sont gratuitement éliminés vers l'unité de traitement grâce à la convention avec Ecologic assortie d'un soutien financier à hauteur de 4937,5 € versé à la ville.

2.10.3 Recettes de subvention

En 2012, la ville a bénéficié de subventions de partenaires comme l'ADEME, la région Guadeloupe et le Conseil Général à hauteur de 29711,5 € pour mener à bien certaines opérations (étude d'optimisation du service de collecte des déchets, étude de faisabilité du pôle de valorisation des déchets).

En conclusion, le tableau ci-dessous présente la part des coûts de collecte et de traitement supportée par la TEOM, et celle supportée par le budget général :

	Coûts 2012 (€)	Coûts par habitant en 2012 (€/hab.)
Collecte	1 669 281	98,9
Traitement	693 504	41,1
TEOM (€/hab.)	879 000	52,1
Autres recettes (subventions, soutiens)	34 643	2,1
Frais portés par sur le budget général	1 449 136 €	

Figure 12 : Frais liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères, portés par la TEOM et le budget général en 2012

La TEOM finance le service de gestion de déchets à hauteur de **37%** et est l'un des plus faible taux de la Guadeloupe (9%).

En tenant compte de la part relative aux subventions et soutiens, le reste du service est donc financé par le budget général à hauteur de **61 % soit 1 449 136€**.

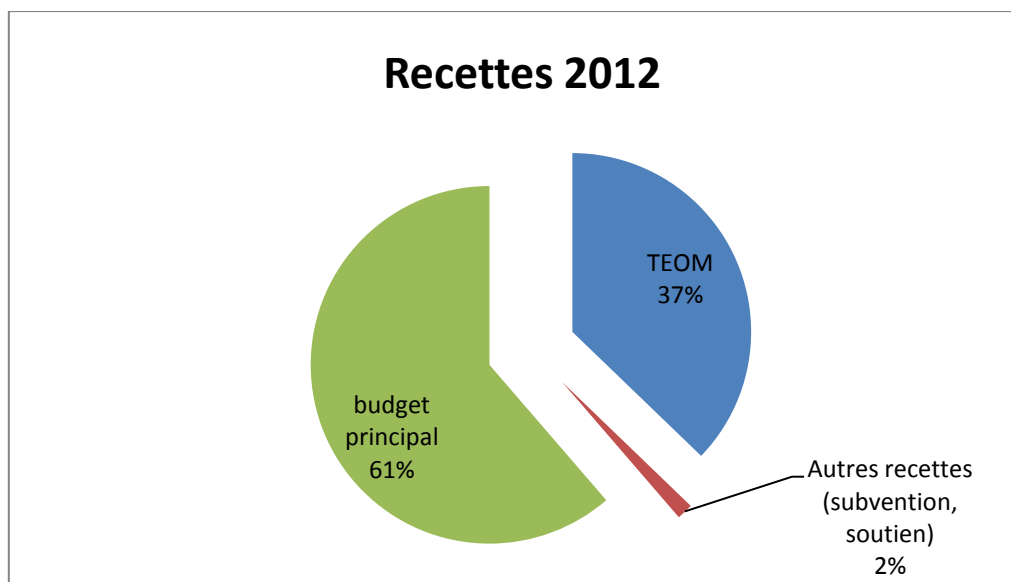


Figure 13 : Répartition des recettes en 2012

4. ANALYSES ET PERSPECTIVES

2012 est marquée par la réorganisation totale du service de collecte des déchets, support de la stratégie d'amélioration et de modernisation du service.

En particulier, les projets suivants sont mis en œuvre :

- Passage en prestation complète pour la collecte des ordures ménagères
- Concertation avec le personnel de collecte et redéploiement des personnels
- Mobilisation et la formation des élus
- Information de la population
- Optimisation du fonctionnement de la plateforme de transit d'encombrants
- Lancement du renouvellement des bacs roulants par des bacs répondant aux exigences d'une collecte moderne
- Finalisation de l'étude de faisabilité de réalisation du pôle de valorisation des déchets
- La participation à l'opération de compostage domestique, pilotée par le Conseil Général

D'un point de vue financier, les recettes, bien qu'en hausse par rapport à 2011, demeurent très faibles et ne suffisent pas à équilibrer les dépenses. Les efforts sont donc à poursuivre afin d'élargir la base fiscale, de diminuer le tonnage de déchets éliminés en décharge, notamment en développant davantage les collectes sélectives, le compostage, mais également en mettant en place une déchèterie sur le territoire de la ville de Morne-A-L'eau.

En conclusion, la ville de Morne-à-l'Eau poursuivra sa stratégie d'amélioration et de modernisation du service de collecte des déchets portée par la réalisation de projets structurants et singulièrement de:

- La réalisation du pôle de valorisation des déchets
- La réhabilitation de la décharge
- La poursuite de l'optimisation de la plateforme de transit des encombrants
- La réflexion sur la collecte sélective en porte-à-porte des emballages en mélange
- La poursuite de la participation à l'opération de compostage domestique pilotée par le Conseil Général
- L'information de la population
- L'adoption du règlement de collecte
- La préparation du transfert de la compétence « déchet » à la future communauté d'agglomération du nord Grande-Terre

Tous ces projets contribueront à avoir une meilleure maîtrise du coût et de la qualité de la collecte des déchets et contribueront à l'amélioration de la qualité environnementale de la ville.